



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article222>

Croire en la justice

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : vendredi 29 janvier 2010

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Le parquet de Paris vient de déclarer faire appel de la relaxe obtenue devant le tribunal par Dominique de Villepin, ancien Premier Ministre. Le jugement, dont le texte comporte plus de trois cent pages, est pourtant intervenu après de très longs débats où chacun a pu largement s'expliquer. Dans ce contexte, cet appel, à l'évidence politique, inspire deux considérations essentielles.

- ▶ Une décision comme celle-ci entretient ou vise à entretenir un doute sur l'honorabilité d'un homme. Dans une société essentiellement médiatique, ce doute est une charge lourde que cet homme doit porter avec lui et qui est de nature à l'empêcher de donner sa pleine mesure dans les activités qui sont les siennes. Même donc si la liberté d'aller et venir n'est pas en cause, une décision unilatérale de ce type rappelle de façon étrange les lettres de cachet de l'ancien régime qui permettaient aux princes d'écarter ceux qui les gênaient sans avoir le moindre motif à donner pour ce faire.
- ▶ Une décision comme celle-ci n'est évidemment pas de nature à améliorer la confiance que les français peuvent avoir en leur Justice, pour partie inféodée au pouvoir exécutif. Dans ce domaine comme dans d'autres, une fascination à l'égard de l'Empire, et notamment de l'Empire de Napoléon le petit apparaît à l'évidence. La dénaturation des institutions de la V^{ème} République, comme d'ailleurs l'erreur initiale consistant à ravalier le pouvoir judiciaire au rang de simple autorité appellent une modification de la Constitution que seule une Assemblée Constituante, élue par le Peuple tout entier, pourra mettre en place.